



9 février 2026

Émetteur :

Jean-Luc ROBIN
Président de l'association

Destinataires :

Ensemble des adhérents du S3C,
Examineurs et contrôleurs du S3C

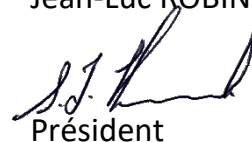
Note d'information N° 2601

Objet : Précisions sur les modalités d'inscription aux examens

Deux points sont précisés :

1. En cas d'échec d'un candidat lors d'une session, il n'est pas possible de le réinscrire pour repasser l'examen lors de la même session. Il devra être représenté lors d'une prochaine session.
2. Il reste possible de remplacer au dernier moment un candidat inscrit qui est empêché, mais il faut au préalable en informer le gestionnaire d'activité, Bastien BROCHET, pour régulariser la partie administrative en amont de l'examen, et qu'il puisse prévenir les inspecteurs.

Jean-Luc ROBIN



Président